



Mise à jour le 24 octobre 2024

Création dans le département de La Réunion d'un Pôle d'Accueil relevant la protection de l'enfance regroupant une MECS de 27 places et une pouponnière sociale de 10 places sur la commune de Saint-Leu

FOIRE AUX QUESTIONS

Conformément à l'article R.313-4-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles, les candidats peuvent solliciter des précisions complémentaires auprès de l'autorité ou des autorités compétentes au plus tard huit jours avant l'expiration du délai de réception des réponses : par conséquent, les candidats peuvent adresser leurs questions jusqu'au 20 octobre 2024.

Questions	Réponses
<p>Serait-il possible de disposer de plans plus détaillés permettant de se rendre compte de l'organisation du bâtiment avec plus de précision.</p> <p>En effet des questions se posent :</p> <p>Existence d'un lieu déterminé pour la pouponnière,</p> <p>Existence d'une cuisine pour assurer la restauration,</p> <p>Chaque unité de vie dispose-t-elle d'une salle à manger propre</p> <p>Est-on sur un bâtiment bio climatique ou est-il climatisé ce qui nécessite un contrat de maintenance. Dans le même ordre d'idée existe-t-il un groupe électrogène ?</p>	<p>Les plans peuvent être téléchargés sur la page de l'appel à projet.</p> <p>Un bâtiment est dédié à la pouponnière au rez-de-jardin.</p> <p>Une cuisine centrale équipée est implantée au rez-de-chaussée (cet équipement pourra être constaté durant des visites sur site qui pourront être réalisées dans les créneaux indiqués dans l'avis d'appel à projet à la page n°9).</p> <p>Chaque unité de vie dispose d'une salle à manger</p> <p>Un système de climatisation est installé dans les bâtiments et est fonctionnel.</p> <p>Le site est équipé d'un groupe électrogène.</p>
<p>Pouvez-vous me proposer une date de visite du site et du bâti de la future MECS de Saint Leu ?</p>	<p>Les gestionnaires souhaitant visiter les locaux devront adresser leurs demandes par mail à appelsaprojet-def@cg974.fr en précisant le nombre de personnes et la semaine souhaitée (conformément aux créneaux fixés dans l'Avis d'Appel à Projet à la page n° 9).</p> <p>Une confirmation de la date et de l'horaire de la visite sera apportée individuellement à chaque gestionnaire par mail.</p> <p>Aussi, afin de respecter le principe de neutralité, il ne sera apporté aucune réponse aux questions posées lors de la visite. Nous vous invitons donc à noter toutes questions et à les transmettre par voie de mail à appelsaprojet-def@cg974.fr .</p>
<p>Il est fait mention de places d'urgences pour les 3 unités adolescents.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ces places sont à installer en plus des 37 places de l'AAP ou dans le périmètre des 37 places ? • Quel est le profil cible des enfants qui seront orientés vers ces places d'urgences ? 	<p>L'annexe 1 Cahier des charges précise qu'il y a 2 unités d'adolescents concernées par les places d'urgence (page 6). Aucune place d'urgence n'est envisagée sur la troisième unité prévue pour accueillir les fratries.</p> <p>Les 2 places d'urgence sont donc intégrées dans le périmètre des 27 places de la MECS.</p> <p>Le profil cible des adolescents qui pourront être orientés sur ces places reste le même que celui indiqué dans le cahier des charges (garçons et filles âgés de 12 à 18 ans confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance).</p> <p>Comme précisé en page 5 du cahier des charges, les 10 places de la pouponnière doivent permettre une mise à l'abri immédiate et proposer un accueil temporaire dédié à</p>

<ul style="list-style-type: none"> • Je ne vois pas de places d'urgence pour l'entité pouponnière ? 	<p>l'observation, l'évaluation et l'orientation des jeunes enfants âgés de 0 à 3 ans, confiés à l'ASE. A ce titre, toutes les places de la pouponnière peuvent être mobilisées dans l'urgence sans distinction de problématique ou de quotité (filles/ garçons).</p>
<p>Lors de la visite du site qui va accueillir le futur site du centre d'accueil social à ST Leu, nous avons constaté l'absence d'arrivée d'eau et d'évacuation d'eau dans la salle de rencontre à proximité de la pouponnière. Pouvez-vous m'indiquer si le CD 974 en tant que propriétaire va engager ces travaux indispensables avant le démarrage d'activité ?</p>	<p>Comme précisé lors de la visite, le programme des travaux est achevé. Le Bâtiment sera livré en l'état. Il appartiendra au gestionnaire d'opérer les travaux de réajustement en lien avec l'organisation souhaitée, après avoir obtenu l'accord du CD. Pour rappel, un point d'eau se trouve derrière la cloison placo dans la pièce juxtaposée.</p>
<p>Pouvez-vous nous transmettre les plans du bâtiment avec les dimensions des pièces ?</p>	<p>Des plans plus précis peuvent être transmis aux candidats qui le souhaitent. Cependant, au vu de la lourdeur des fichiers, les plans seront communiqués par lien Filesender sur demande individuelle formulée par mail à appelsaprojet-def@cg974.fr.</p>
<p>Je me permets de vous questionner quant au raccordement fibre existant entre le Répartiteur Général et les Sous répartiteurs. Pourriez-vous nous préciser le type de jarretière optique que nous devons acquérir afin de raccorder les liens à nos Switchs (éléments actifs).</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Il n'y a pas de liaison Fibre existant entre le répartiteur Général et les Sous répartiteurs, ces liaisons sont en cuivre (RJ45 – câble 4 paires catégorie 7). ○ Les jarretières (câble informatique munis d'un connecteur RJ45 à chaque extrémité) nécessaires devront être de type « RJ45, catégorie 6a » ○ Dans le répartiteur général, le « switch » devra être raccordé par l'intermédiaire de 4 jarretières aux 4 prises RJ45 du câble de chaque liaison RG/SR ○ Dans chacun des 4 sous répartiteurs le « switch » devra être raccordé par l'intermédiaire d'1 jarretière à la Prise RJ45 du câble de liaison RG/SR
<p>Avons-nous la possibilité d'échanger avec le cuisiniste qui a travaillé sur la conception de la cuisine centrale collective ?</p>	<p>Il n'y a pas d'échange possible avec le cuisiniste.</p>

Pouvez-vous transmettre la liste et les données techniques des mobiliers présents dans l'espace cuisine et stock cuisine ?

VESTIAIRES	
ARMOIRES A VETEMENTS	4
BANCS 500x500	2
JEU D'ENVIRONNEMENT DE LAVE-MAINS	2
RESERVE	
DESINSECTISEUR	1
ARMOIRE FROIDE NEGATIVE 1400 Litres	1
ARMOIRE FROIDE POSITIVE 600 Litres	2
ARMOIRE INOX 600x475	1
RAYONNAGE 1150x500	1
PRETRAITEMENT	
TABLE DE DEBOITAGE 1200x700	1
ARMOIRE A COUTEAUX	1
MEUBLE SUSPENDU 1000x400	1
LAVE-MAINS A CNM	1
POUBELLE A PINCE CNM	1
ECHELLE MOBILE GN 2/1 20 Niveaux	1
P9 PLONGE 1 BAC 700x700	1

	RAYONNAGE 1300x500 + HOUSSE	1
	OFFICE	
	MEUBLE REFRIGERE 2 PORTILLONS	1
	ARMOIRE FROIDE POSITIVE 600 Litres	1
	CHARIOT DE SERVICE 850x500	1
	CENTRALE DE DESINFECTION	1
	TABLE DU CHEF 1600x700	1
	O9 TABLE INOX MOBILE 1200x700	1
	LAVE-MAINS A CNM	1
	FOURNEAU 4 FOYERS RADIANS SUR FOUR	1
	FOUR MIXTE GN 1/1 7 Niveaux	1
	HOTTE D'EXTRACTION	1
	RAYONNAGE 1300x600 + HOUSSE	1
	ARMOIRE INOX 1600x700	1
	SAS	
	DESINSECTISEUR	1
	LAVERIE	
	PLONGE 1 BAC 700x700 + DOUCHETTE	1

	TABLE DE DEBARRASSAGE TVO 1200x700	1
	ETAGERES À CASIERS MACHINE 600x540	2
	CONTENEUR DECHETS SUR SOCLE ROULEUR	1
	TABLE D'ENTREE MACHINE 800x650 + DOUCHETTE	1
	LAVE VAISSELLE À CAPOT	1
	TABLE DE SORTIE A ROULEAUX 1200x650	1
	RAYONNAGE 1800x500 + HOUSSE	1
	HOTTE D'EXTRACTION AVEC MOTEUR INTEGRE 1000 x 900	1
	LOCAL DECHETS	
	CENTRALE DE DESINFECTION	1
	DESINSECTISEUR	1
	ARMOIRE INOX A P.E 600x475	1
	REFROIDISSEUR DE POUBELLES 2 CONTENEURS	1
	CUISINE DE LA BIBERONNERIE	
	LAVE-MAINS CNM	1
	SAM & CUISINE DE LA SALLE D'ACTIVITE	
	LAVE-MAINS CNM	1

<p>Pouvez-vous nous confirmer que les enfants nés sous X seront accueillis à la pouponnière ?</p>	<p>Conformément aux dispositions CASF, la pouponnière sociale doit pouvoir accueillir tous les enfants confiés à l'ASE sans distinction de statut.</p>
<p>L'entretien annuel des boiseries extérieures nécessiterait une provision importante si elle est à la charge de l'opérateur mais pas si elle à la charge du propriétaire. De la même manière, l'entretien annuel des portails et interphones électriques doit être provisionné s'il relève du locatif, etc. c'est pourquoi nous sollicitons ce contrat de bail et ses annexes en amont.</p> <p>Par ailleurs, nous souhaitons savoir s'il est possible d'envisager des aménagements des espaces extérieurs pour pouvoir fournir à la pouponnière un jardin s'il vous plaît ?</p>	<p>Le contrat de mise à disposition n'est pas encore disponible.</p> <p>Le Département ne conservera uniquement les gros travaux issus de l'article 606 du Code Civil. L'ensemble des autres travaux seront à la charge du preneur.</p> <p>Les autres travaux souhaités par le gestionnaire ne seront possibles qu'après accord exprès du Département et avis éventuel de l'architecte du bâtiment.</p>
<p>Je me permets de vous demander s'il est possible :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De pouvoir visualiser les plans fluides afin de comptabiliser les appareils de climatisation et les ballons d'eau chaude • De pouvoir visualiser les plans et éléments du contrôle d'accès et du Système de Sécurité Incendie • D'avoir une copie du PV de la Commission Départementale de Sécurité du site 	<ul style="list-style-type: none"> • Les plans des fluides peuvent être envoyés sur demande individuelle par fichier Filesender (fichiers lourds) • Les plans liés au contrôle d'accès et au SSI peuvent être envoyés sur demande individuelle par fichier Filesender (fichiers lourds) • Le PV de la commission de sécurité n'est pas encore disponible.

<p>Le cahier des charges de l'AAP de Saint-Leu précise dans les obligations RH de la pouponnière :</p> <p>Conformément à l'article D 312-148 du CASF, outre la personne assurant la direction, le personnel de surveillance sera composé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'une puéricultrice, assistée d'une ou plusieurs autres puéricultrices, ou à défaut, d'infirmières, pour assurer une surveillance sanitaire continue de jour et de nuit (à raison d'une présente pour douze lits) ; - D'auxiliaires de puériculture, en nombre suffisant pour assurer la permanence des soins maternels à raison d'une personne présente pour six enfants au maximum le jour, et d'une présence pour douze enfants de nuit ; <p>Cela signifie-t-il que pour l'unité pouponnière nous devons prévoir 1 puéricultrice + 1 auxiliaire de puériculture chaque nuit s'il vous plaît ?</p>	<p>Conformément aux dispositions du CASF, la surveillance des nuits devra être assurée par un binôme composé d'une puéricultrice ou à défaut d'une infirmière et d'une auxiliaire de puériculture.</p>
<p>L'article D 312-132 du CASF prévoit "<i>que la cuisine et la biberonnerie sont indépendantes l'une de l'autre. Leurs sols et les murs sont facilement lavables. La biberonnerie est divisé en 2 zones distinctes permettant d'une part, le nettoyage et la stérilisation des biberons, d'autre part, la préparation correcte des laits et produits de régime et le maintien à basse température des biberons préparés d'avance.</i>"</p> <p>Sauf erreur de notre part, aucun espace biberonnerie n'a été prévu dans les locaux.</p>	<p>Sur le plan du « rez-de-jardin » disponible au téléchargement, la pièce dénommée « Bib + cuisine, 10.21m² » devra être utilisée en biberonnerie. En effet, les espaces cuisine présents sur les unités ont été conçus pour une activité d'appoint, notamment au vu de l'implantation d'une cuisine centrale au sein du pôle d'accueil.</p>
<div style="text-align: center;">  <p>Un avis d'appel à projet rectificatif a été publié le 24/10/2024.</p> <p>Nous invitons l'ensemble des candidats potentiels à consulter cet avis sur le site internet du Département</p> </div>	